

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal. Question orale de F. CARLIER, Conseillère communale, relative aux camionnettes, faux garages et emplacements PMR dans le quartier du centre autour de la Justice de Paix, place de la Résistance.

F. CARLIER donne lecture du texte suivant :

F. CARLIER geeft lezing van de volgende tekst :

Les rues aux abords de la Place de la Résistance subissent une pression énorme en matière de mobilité et de stationnement.

Le réaménagement de la Place de la Résistance il y a maintenant plus de 7 ans et les suppressions de stationnement qui en ont été la conséquence n'ont jamais été compensées puisque le « Foyer anderlechtois » a privatisé le parking rue Victor Rauter.

Le problème va s'aggraver davantage avec le projet de réaménagement de la rue Wayez qui va bien au-delà des 18 % de stationnement en moins préconisés par le plan Régional « Good Move » et ne s'accompagnera par ailleurs d'aucun espace de délestage. Pourquoi n'avez-vous pas fait une étude d'impact sur les quartiers avoisinant ces zones de commerce ?

Les faux garages pullulent dans ce quartier, un cadastre a été dressé par une collaboratrice de l'administration et les résultats sont édifiants, les plots, tabourets et autres dispositifs sauvages devant ces pseudo-garages privatisent l'espace public et aggravent le problème.

La prolifération des emplacements PMR pose également question, pourtant, un règlement plus restrictif mis en place lors de la précédente majorité, qui limitait l'octroi de ces emplacements exclusivement aux personnes souffrant d'un réel problème de mobilité, aurait dû limiter ce problème.

Je voudrais encore évoquer le problème causé par les personnes qui rachètent un immeuble pour le transformer sans permis d'urbanisme en unités locatives évitant en passant la taxation des loyers et le respect des règles du COBRACE. Ces divisions de logements entraînent bien entendu aussi une pression de stationnement.

La mobilité doit se traiter au travers d'une approche multimodale dénuée de sectarisme favorisant à la fois l'utilisation du vélo, l'optimisation de la fréquence des transports en commun et de l'usage raisonné d'un véhicule indispensable aux familles qui ont comme la mienne des activités professionnelles et des loisirs dans et en dehors de Bruxelles.

Vouloir imposer par la force des choix irréfléchis conduira à un exode de cette classe moyenne qui finance vos politiques, vers d'autres zones périphériques laissant les centres villes sans mixité ni contrôle social, se dégrader encore un peu plus.

Mes questions sont les suivantes :

- Que comptez-vous faire pour mettre fin au problème des faux garages ?
- Existe-t-il un cadastre actualisé des emplacements PMR ? Appliquez-vous le règlement des emplacements PMR normalement d'application depuis janvier 2018 ?

- Combien d'emplacements, datant de l'ancienne réglementation sont-ils encore en place ?
- J'aimerais savoir comment le Collège appréhende la division des logements (avec ou sans permis) en particulier dans le centre de la commune.

D'avance merci pour vos réponses.

Madame l'Échevine MULER-HUBSCH donne lecture de la réponse suivante :

Mevrouw de schepen MULLER-HUBSCH geeft lezing van het volgende antwoord :

Concernant le stationnement « PMR », nous appliquons à la lettre le règlement et effectuons avec la police des mises à jour fréquentes. Pour 2018, la police a traité 15 demandes d'emplacement et 6 suppressions. Pour 2019, elle a traité 28 demandes de création d'emplacement et 87 suppressions. Si le comptage est bon, il devrait y avoir à ce jour sur le territoire communal 518 emplacements PMR en voirie. En ce qui concerne le service « Affaires sociales », il applique chaque article du nouveau règlement à l'exception de l'article 8 car rien n'a été mis en place afin de pouvoir faire le renouvellement. Le même service travaillera prochainement sur des solutions pour mettre en application l'article 8.

Monsieur l'Échevin KESTEMONT donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen KESTEMONT geeft lezing van het volgende antwoord :

En ce qui concerne les faux garages, je dois vous signaler que le collège avait décidé de prendre une décision dans le cadre de la lutte contre les marchands de sommeil. Il a donc été demandé au service « Taxes-contrôle » d'intensifier les contrôles. Ceux-ci ont déjà porté leurs fruits depuis trois mois, notamment place de la Résistance et rue du Prétoire.